

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX  
DE LA REGION RHONE-VENTOUX  
CS 10022  
84201 CARPENTRAS CEDEX**

**COMITE SYNDICAL**

**DU 05 MAI 2022**

**A BEAUMES-DE-VENISE**

**--oOo--**

**COMPTE RENDU**

L'an deux mille vingt-deux et le 5 mai, les membres du comité syndical se sont réunis à BEAUMES DE VENISE, sur convocation qui leur a été adressée dans les formes légales, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.

Monsieur le Président accueille les membres de l'Assemblée en leur faisant part du plaisir de les recevoir dans sa commune de BEAUMES DE VENISE et leur souhaite la bienvenue.

Monsieur le Président fait ensuite le point sur la casse du 600 mm qui s'est produite sous le pont de l'autoroute entre SORGUES et BEDARRIDES et qui a engendré la coupure d'eau sur CARPENTRAS, CHATEAUNEUF DU PAPE, LORIOLE DU COMTAT entre autres. Il rappelle que cette canalisation est d'une longueur de 30 kms environ. Lors des travaux, une canalisation parallèle a été posée sur la RD 183 en urgence. Au regard de l'avancement des travaux, la situation devrait être rétablie dans la soirée. L'ARS va analyser l'eau à l'entrée du réservoir et elle donnera son feu vert avant de redistribuer l'eau aux usagers. Le coût de cette opération s'élève à 250.000 € environ réalisé dans le cadre de l'accord cadre du Syndicat, ce qui a permis une action rapide.

Divers échanges s'en suivent.

Monsieur le Président remercie les équipes sur place qui ont travaillé jour et nuit dont l'entreprise EHTP, le cabinet TRAMOY, les équipes de SUEZ, les agents du Syndicat RHONE VENTOUX.

Monsieur le Président rappelle que le compte rendu des délégations au Président, le compte rendu des délégations au bureau des 15 mars et 14 avril, le compte rendu du Bureau du 14 avril, le compte rendu de la commission des finances du 24 mars 2022 ont été envoyés avec la convocation.

Madame Julia BRECHET procède à l'appel qui fait apparaître que le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Membres présents à la séance :

RASPAIL Max, POITEVIN Jérôme (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), ROUET Frédéric et TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (COVE), GIACOMONI Anthony, HERVE Charly (COGA), TENZA Salvador (CCPRO), TERRISSE Michel, MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (CASC).

Membres excusés :

LAMOUREUX Roland et GARCIA Jean-Charles (COGA).

Messieurs Philippe SOARD et Frédéric FRIZET sont désignés secrétaires de séance.

## **EAU POTABLE**

### **1. REALISATION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 7.000.000,00 €**

Monsieur le Président indique que suite aux investissements réalisés, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant total de 7.000.000,00 €.

Trois organismes ont été consultés. Les propositions sont les suivantes :

- **Caisse d'Epargne :**

Pas de proposition en retour.

- **Crédit Agricole :**

Coût global 8.537.725 € avec un taux fixe de 1,74 % sur 25ans.

Ou

Coût global 8.842.225 € avec un taux fixe de 1,74 % sur 30 ans.

- **La Banque Postale :**

Pas de proposition en retour.

L'offre du Crédit Agricole paraît intéressante et les caractéristiques sont les suivantes :

#### *PHASE D'AMORTISSEMENT*

Durée totale : 25 ans ou 30 ans

Taux d'intérêt fixe : 1,74 %

Périodicité trimestrielle

Amortissement constant

### *PHASE DE MOBILISATION DES FONDS*

Déblocage des fonds en une ou plusieurs fois avant le 01 novembre 2022.

Monsieur le Président propose de retenir la proposition d'une durée de 30 ans.

Madame Julia BRECHET ajoute que l'investissement est prévu au moyen d'un outil de prospective. Aujourd'hui, il est prévu 8 M € d'investissement par an avec une durée de désendettement de 5 ans. Le taux de renouvellement est de 1,7% par an.

Monsieur Michel TERRISSE indique qu'il faut mieux privilégier les prêts à taux fixe car le taux révisable est dangereux.

Madame Julia BRECHET donne toutes précisions sur les organismes consultés et les offres.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

## **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

### **2. REALISATION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 5.000.000,00 €**

Monsieur le Président indique que suite aux investissements réalisés, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant total de 5.000.000,00 €.

Trois organismes ont été consultés. Les propositions sont les suivantes :

- **Caisse d'Epargne :**
  - Coût global 5.946.875,00 € avec un taux Livret A + marge de 0.50 % l'an, sur 25 ans.  
Ou
  - Coût global 6.134.375,00 € avec un taux Livret A + marge de 0.50 % l'an, sur 30 ans.
  
- **Crédit Agricole :**  
Pas de proposition en retour.
  
- **La Banque Postale :**  
Pas de proposition en retour.

L'offre de la Caisse d'Epargne paraît intéressante et les caractéristiques sont les suivantes :

### *PHASE D'AMORTISSEMENT*

Durée totale : 25 ans ou 30 ans

Taux d'intérêt variable : taux Livret A + marge de 0.50 % l'an (soit, à titre indicatif à ce jour 1,50 %)

Périodicité trimestrielle

Amortissement linéaire

## *PHASE DE MOBILISATION DES FONDS*

Déblocage des fonds au 15 juin 2022.

Monsieur le Président propose de retenir la proposition d'une durée de 30 ans.

Monsieur Michel TERRISSE demande des précisions sur la marge et il lui est confirmé qu'il s'agit bien de 0,50 % l'an.

Comme pour l'eau potable, la simulation qui a été réalisée prévoit un investissement de 8 M€ par an. La durée de désendettement est estimée dans ce cas à 8 ans sans impact sur le prix. Pour mémoire, entre 2018 et 2021, environ 6,2 M € annuels ont été investis sans Carpentras.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Président rappelle que le 18 mai prochain à 11 h, aura lieu l'inauguration de la station d'épuration de MALEMORT DU COMTAT

Il confirme que le prochain comité syndical aura lieu le 23 juin à la salle des fêtes d'ALTHEN DES PALUDS.

Monsieur le Président ajoute que le 1<sup>er</sup> juillet, une manifestation est organisée par la société SUEZ pour la signature du contrat de DSP assainissement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 20 autour du verre de l'amitié.